FOOTBALL CLUB « UNION SPORTIVE » HOSTERT
A.s.b.l.
Association sans but lucratif

Etats financiers révisés
pour l'exercice clôturé
le 31 décembre 2021

1, rue de Rham
L-6991 Hostert
R.C.S. Luxembourg : F 2700

FOOTBALL CLUB U.S. HOSTERT *asbl*

75 JOER FC US HOSTERT

Siège social: Terrain « Stade Jos Becker » B.P. 59 L-6905 Niederanven

www.ushostert.lu fcush@pt.lu 691 483 635

Rapport de gestion de l'exercice 2021

L'USH s'est développée de manière continuelle ces dernières années pour maintenir sa place parmi l'élite nationale depuis maintenant cinq saisons de suite.

L'opportunité d'attirer des joueurs de classe luxembourgeois et étrangers et de donner une chance à des joueurs moins côtés qui ont su s'affirmer et, le plus gratifiant, avoir réussi à intégrer des jeunes de notre club au plus haut niveau.

Le club peut également être fier de sa politique des jeunes qui a permis à se hisser au plus haut niveau des équipes de jeunes et devenir une des meilleures adresses au pays. De nombreux jeunes ont ainsi trouvé le chemin jusqu'au cadre Seniors 1 sans devoir quitter le club.

L'USH a su réussir tout cela sans jamais inscrire une saison un déficit budgétaire, notamment grâce à ses fidèles sponsors et à une gestion budgétaire rigoureuse et sans excès. Chaque année s'est aussi un nouveau défi pour se maintenir avec un budget restreint par rapport aux autres équipes.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué ces dernières années à l'essor de notre club (bénévoles, encadrants, entraîneurs et joueurs, membres et sponsors). Sans eux, l'USH n'aurait jamais pu maintenir une telle dimension.

Bien évidemment, aussi les remerciements à l'Administration Communale de Niederanven, son Collège échevinal, tous les membres du Conseil communal de même que les services administratifs et techniques. En effet, la commune de Niederanven finance et entretient depuis toujours les installations et accompagne activement le développement du club.

Un nouveau projet de rénovation et d'agrandissement et de modernisation du clubhouse, des vestiaires et des entrepôts verra prochainement le jour. L'USH pourra ainsi préparer sereinement le futur tout en étant conscient de sa responsabilité envers les autorités communales.

L'USH s'est donnée comme objectif de se maintenir sportivement au haut niveau et a la vocation d'assurer son rôle social envers les jeunes en constituant un véritable pôle d'intégration des jeunes de notre commune et des alentours dans notre société de plus en plus multiculturelle.

FOOTBALL CLUB U.S. HOSTERT *asbl*

75 JOER FC US HOSTERT

Siège social: Terrain « Stade Jos Becker » B.P. 59 L-6905 Niederanven

www.ushostert.lu fcush@pt.lu 691 483 635

Malheureusement, la crise du COVID-19 que traverse depuis deux ans notre société, constitue une menace sérieuse pour tous les clubs et pour toutes les associations sportives et culturelles, confrontées déjà depuis de nombreuses années à un nombre toujours restreint de bénévoles pour assurer un bon fonctionnement.

En 2021, l'USH aurait dû fêter son 75 anniversaire, à cause de cette crise sanitaire les manifestations y relatives, sportives et autres voire brochure ou journée des anciens, tournois des jeunes ont dû être reportées en 2022.

Cette crise risque malheureusement d'aggraver encore la situation, d'autant plus que des pertes financières importantes, moins de spectateurs, moins de recettes buvettes, moins de manifestations, pourrait mettre en péril les finances des clubs, même si elles sont en 2021 encore en équilibre , bien que compensées par l'intervention des pouvoirs publics communales et nationales et de la FLF et surtout par des importants, mais exceptionnels, recettes de transferts de joueurs notamment à l'étranger.

Le club USH peut à nouveau être fier du chemin accompli en 2021, sans jamais abandonner son caractère familial ni d'oublier ses origines.

Hostert, le 7 février 2022

SCHON Thierry

Trésorier

WOLTER Jacques

Président

FOOTBALL CLUB "UNION SPOTIVE" HOSTERT A.s.b.l.

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF	Note(s)	31/12/2021 EUR	31/12/2020 EUR
ACTIF IMMOBILISE		-	-
Immobilisations incorporelles	2.2.1. 3	-	-
ACTIF CIRCULANT		**376.878**	**329.187**
Stocks	2.2.3	3.644	3.000
Créances clients	4		
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		-	-
Autres créances			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		34.110	16.611
Avoirs en banques. caisse. CCP		339.124	309.576
COMPTES DE RÉGULARISATION	2.2.4	-	-
TOTAL ACTIF		**376.878**	**329.187**

PASSIF	Note(s)	31/12/2021 EUR	31/12/2020 EUR
FONDS PROPRES	5	**282.549**	**240.951**
Résultats reportés		201.920	194.265
Réserve		39.031	39.031
Résultat de l'exercice		41.597	7.655
DETTES	6	**3.139**	**5.490**
Dettes envers les établissements de crédit			
- dont la durée résiduelle est supérieur ou égale à 1 an		-	-
Dettes sur achats et prestations de services			
'- dont la durée résiduelle est inférieur ou égale à 1 an		3.139	5.490
Autres dettes			
'- dont la durée résiduelle est inférieur ou égale à 1 an		-	-
COMPTES DE RÉGULARISATION	2.2.4	**91.190**	**82.746**
TOTAL PASSIF		**376.878**	**329.188**

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

FOOTBALL CLUB "UNION SPOTIVE" HOSTERT A.s.b.l.

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021

CHARGES	Notes(s)	2021 EUR	2020 EUR
Autres charges externes		**32.485**	**23.708**
Matériel et équipement		32.485	23.708
Frais de personnel		**388.284**	**274.718**
Indemnités joueurs		224.545	130.637
Indemnités entraineurs		98.360	71.312
Indemnités tiers		33.979	36.434
Transferts joueurs		31.400	36.335
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles		-	-
Autres charges d'exploitation		**82.003**	**65.627**
Compétitions			
- Coûts des arbitrs		7.167	4.734
- Redevace à l'association national (FLF)		4.057	4.016
- Autres		18.557	13.903
Publicité		5.343	5.302
Entretien, nettoyage		4.546	3.250
Manifestations, tournois, loisirs		11.534	17.398
Prime d'Assurances		1.491	1.077
Frais médicaux		13.618	4.688
Autres		15.690	11.259
Intérêts et charges assimilées		**443**	**105**
Bénéfice de l'exercice		**41.597**	**7.655**
TOTAL CHARGES		**544.813**	**371.813**

PRODUITS	Notes(s)	2021 EUR	2020 EUR
Montant net du chiffre d'affaires		**353.261**	**246.750**
Sponsors		150.643	104.045
Cotisations membres		40.775	41.525
Autres		66.693	49.455
Entrées		13.350	14.288
Transferts de joueurs		81.800	37.437
Subsides et subventions		**191.538**	**124.980**
Autres intérêts et autres produits financiers		**13**	**83**
TOTAL PRODUITS		**544.813**	**371.813**

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

FOOTBALL CLUB "UNION SPOTIVE" HOSTERT A.s.b.l.

Flux de trésorerie

Mouvements de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021	2021
	EUR
Résultat de l'exercice	41.597
Elimination charges et produits sans incidence sur la trésorerie:	
Dotations aux amortissements	-
Correction de valeur sur actif circulant / reprise de provisions	-
Profit résultant de la vente d'immobilisations corporelles/joueurs	
Impact net sans incidence sur la trésorerie:	-
Flux de trésorerie provenant des activités operationnelles	
Variation du stocks	- 644
Variation des créances	- 17.499
Variation des comptes de régularisation Actif	-
Variation des dettes	- 2.351
Variation des comptes de régularisation Passif	8.445
Variation des provisions	-
Autres [décrivez]	
Entrée nette de trésorerie provenant des activités opérationnelles	- 12.049
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'inscriptions de joueurs	
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'inscriptions de joueurs	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'autres actifs à long terme	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'autres actifs à long terme	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'instruments financiers	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition de nouveaux instruments financiers	-
Entrées de trésorerie liées au remboursement de prêts par des institutions non financières	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement d'emprunts à des institutions non financières	-
Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Entrées de trésorerie provenant de l'émission d'emprunts à court ou à long terme	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement de montants empruntés	-
Entrées de trésorerie provenant d'une augmentation de capital	-
Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités de financement	29.548
Augmentation/diminution nette de trésorerie	29.548

FOOTBALL CLUB U.S. HOSTERT *asbl*

75 JOER FC US HOSTERT

Siège social: Terrain « Stade Jos Becker » B.P. 59 L-6905 Niederanven

www.ushostert.lu fcush@pt.lu 691 483 635

Annexe aux états financiers au 31 décembre 2021

Note 1 – Généralités

Le Football Club Union Sportive Hostert (ci-après " le Club") a été constitué le 24 mars 1946 et a pris par la suite la forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le Club est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football.

Le siège social est établi à Hostert, Commune de Niederanven

Cet exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre 2021.

L'activité principale du Club est le football.

Le Club a pour objectif la création d'équipes sportives pouvant exercer tout genre de sport physique moderne et plus particulièrement le football.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les états financiers ci-joint ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'obtention de la licence UEFA.

2.1 Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises et notamment en accord avec le manuel d'instruction de la FLF et de l'UEFA.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Club.
Le Club fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. les estimations et les jugements sont

évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances

2.2 Modes d'évaluation

2.2.1 Valorisation des immobilisations incorporelles

Le Club ne pratique pas l'activation séparée des frais de transfert de joueurs mais constate directement une charge dans le compte de profits et pertes au moment du transfert.

2.2.2 Valorisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur valeur d'acquisition ou au coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations d'après la méthode linéaire. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extoumées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.3 Valorisation des stocks

Les stocks ont été évalués selon la méthode des prix moyens pondérés.

Les stocks font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient ou d'acquisition.

2.2.4 Valorisations des créances de l'actif circulant

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.5 Valorisation des dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur de remboursement

2.2.6 Comptes de régularisation actif et passif

Les Comptes de régularisation actif et passif ont pour but de ventiler correctement les charges et les produits reçus pour une saison sportive par rapport aux années comptables.

2.2.7 Conversion des postes en devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euro au cours historique en vigueur au moment de l'acquisition.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées.

Les produits et charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Note 3 - Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres sont composés des résultats reportés des exercices antérieurs et du résultat de l'exercice.

Note 4 – Autres créances

Au 31 décembre 2021, le Club n'a pas de créances issues d'activités de transfert de joueurs. Le poste << autres créances>> est principalement composé de créances sur sponsoring et subsides.

Note 5 – Dettes

Au 31 décembre 2021, les joueurs jouant actuellement au Club et les autres membres du personnel ont confirmé du début 2022 avoir reçu toutes les indemnités relatives à 2021 de la part du Club avant le 31 décembre 2021.
Il n'existe pas de dettes issues de transferts de joueurs au 31 décembre 2021.

Pendant l'exercice 2021, le Club a payé des indemnités pour un montant total de EUR 2.621 en faveur d'agents de joueurs.

FOOTBALL CLUB U.S. HOSTERT *asbl*

75 JOER FC US HOSTERT

Siège social: Terrain « Stade Jos Becker » B.P. 59 L-6905 Niederanven

www.ushostert.lu fcush@pt.lu 691 483 635

Note 6 – Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation passif sont constitués de produits constatés d'avance sur les subsides et le sponsoring.

Note 7 – Litiges

Le Club n'est pas engagé dans des litiges éventuels et / ou en cours.

Note 8 – Droits et engagements hors bilan

Au 31 décembre 2021, le Club n'a aucun droit et engagement hors bilan.

Hostert, le 7 février 2022

SCHON Thierry
Trésorier

WOLTER Jacques
Président